

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée internationale des migrants Le CCBE rappelle l'importance cruciale de garantir une assistance juridique pour tous les demandeurs d'asile

18/12/2018

Aujourd'hui a lieu la [Journée internationale des migrants](#), la plus pure expression de la capacité à surmonter l'adversité pour trouver une vie meilleure, célébrée à la suite de la résolution 55/93 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Journée internationale des migrants est célébrée tous les 18 décembre grâce à l'adoption par l'ONU de la [Convention internationale](#) sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Selon son préambule, la Convention a été rédigée en raison « de l'importance et de l'ampleur du phénomène migratoire, qui met en cause des millions de personnes (...) », de la prise de conscience des signataires de « l'effet des migrations de travailleurs sur les États et les populations en cause et désireux de fixer des normes permettant aux États d'harmoniser leurs attitudes moyennant acceptation de certains principes fondamentaux pour ce qui est du traitement des travailleurs migrants et des membres de leur famille », ainsi que de la vulnérabilité des travailleurs migrants du fait de leur éloignement de l'État d'origine.

En ce jour particulier, le CCBE rappelle une fois de plus que le droit d'asile, le droit à un accès effectif à la justice et le droit de la défense sont des droits fondamentaux dans l'ordre juridique de l'UE et consacrés par la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Toute personne doit avoir le droit de bénéficier d'une assistance juridique, quelle que soit son origine ou la manière dont elle est entrée sur le territoire de l'UE. La criminalisation de l'assistance aux migrants en situation irrégulière est inacceptable.

Afin d'assurer une assistance juridique gratuite aux personnes ayant besoin d'une protection internationale, l'initiative « Les avocats européens à Lesbos » (ELIL) a été lancée par le CCBE et le barreau allemand en 2016 (<https://www.europeanlawyersinlesvos.eu/>). Cette initiative, désormais gérée par une organisation

caritative indépendante à but non lucratif, fournit une assistance juridique gratuite et indépendante aux demandeurs d'asile sur l'île grecque de Lesbos. Ces services se sont avérés indispensables. Les demandeurs d'asile qui ont bénéficié de leurs conseils et de leur soutien avant leur entretien de demande d'asile devant les autorités grecques compétentes ont bénéficié d'un taux de reconnaissance du statut de réfugié beaucoup plus élevé que celui des demandeurs d'asile n'ayant pas reçu leur assistance.

Cette initiative, qui n'est soutenue jusqu'à présent que par des avocats bénévoles et par des dons des barreaux, des organisations d'avocats et des ONG, recherche d'urgence des fonds afin de poursuivre ses activités. Voir le site ELIL pour plus d'informations, en particulier la page d'[appel aux dons](#) et la page de [collecte de fonds](#).

À propos du CCBE

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 45 pays membres, soit plus d'un million d'avocats européens. Pour en savoir davantage sur les activités du CCBE dans la défense des droits de l'homme, consultez l'initiative [Défense de la défense](#).

Pour plus d'information,
contacter Paula Garrido
Communication et affaires publiques
+32 (0)2 234 65 10
garrido@ccbe.eu